

DECISION 1(VII)

PROJETS ET PRE-PROJETS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant examiné à sa septième session les recommandations de ses trois comités permanents sur les projets décrits dans les documents PCM(V)/D.3, PCF(V)/11 et PCI(V)/D.2,

1. Décide

(i) d'approuver les projets suivants :

- |                    |   |
|--------------------|---|
| PD 66/89 (M)       | Étude du commerce et des marchés de feuillus tropicaux et d'articles manufacturés dérivés en Amérique du Nord   |
| PD 68/89 Rev.1 (F) | Aménagement de la forêt nationale de Tapajos pour la production durable de bois d'oeuvre  |
| PD 69/89 Rev.1 (F) | Séminaire sur l'aménagement soutenu des forêts tropicales, notamment la forêt atlantique  |
| PD 71/89 Rev.1 (F) | La valeur économique et écologique des forêts de mangrove et l'état actuel de leur conservation   |
| PD 72/89 (F)       | Séminaire sur l'aménagement viable des forêts tropicales  |
| PD 54/89 (I)       | Etude des structures d'utilisation des produits de bois tropicaux en Corée et promotion des approvisionnements en produits transformés du bois par les pays producteurs de bois tropicaux |
| PD 65/89 (I)       | Promotion des importations de sciages tropicaux en Chine  |
| PD 67/89 (I)       | Programme de formation aux opérations de transformation mécanique dans les scieries et industries du contreplaqué en Amérique du Sud  |
| PD 70/89 (I)       | Conférence mondiale Asie-Pacifique sur les contreplaqués tropicaux  |
| PD 73/89 (M,F,I)   | Assistance en matière d'identification et de formulation des projets  |

PD 37/87 Rev.3 (I) Utilisation industrielle de nouvelles essences de  
(Phases I et II) bois au Pérou - Première phase

(ii) d'autoriser le financement des projets ci-après aux fins  
d'exécution immédiate :

PD 69/89 Rev.1 (F)  
PD 72/89 (F)  
PD 73/89 (M,F,I)  
PD 37/87 Rev.3 (I) (Phase I)

(iii) d'autoriser le financement des projets ci-après aux fins  
d'exécution immédiate dès que les fonds qui leur sont  
affectés seront disponibles dans le compte spécial :

PD 66/89 (M)  
PD 68/89 Rev.1 (F)  
PD 71/89 Rev.1 (F)  
PD 54/89 (I)  
PD 65/89 (I)  
PD 67/89 (I)  
PD 70/89 (I)

2. Note la décision prise par les comités permanents de faire exécuter les activités de pré-projet suivantes :
  - a) Mesures d'encouragement dans les pays producteurs et dans les pays consommateurs visant à promouvoir le développement viable des forêts tropicales (141 670 dollars)
  - b) Développement viable de l'Amazonie (70 000 dollars)
3. Autorise le financement des deux activités de pré-projet ci-dessus aux fins d'exécution immédiate.
4. Décide que les projets ci-après, approuvés lors de sessions antérieures du Conseil, pourront être exécutées immédiatement dès lors que des fonds affectés sont disponibles au compte spécial :

PD 1/87 (M)  
PD 2/87 (F)  
PD 53/89 (F)  
PD 58/89 (F)  
PD 12/87 (I)  
PD 37/87 Rev.3 (I)  
PD 43/88 Rev.2 (I)  
PD 48/88 Rev.1 (I)  
PD 49/89 (I)

5. Prie instamment les membres d'envisager le financement de projets approuvés pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.

6. Lance un appel aux membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions sans affectation au compte spécial et décide que ces contributions ne seront pas affectées à des projets approuvés sans l'autorisation préalable du Conseil.
7. Demande au Directeur exécutif de faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir des fonds pour l'exécution prioritaire du projet PD 55/89 (F) "Recherche-développement accompagnant les opérations d'aménagement de la forêt dense en Côte d'Ivoire : détermination d'une typologie forestière en fonction d'interventions sylvicoles", et de faire rapport au Conseil à sa huitième session.